Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_003-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; GOUDALLIER Benoît à KERHERVE Guy ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUÉROU Annie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; NAUDIN Christian ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :		**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	64	
Procurations	09	
Votants	**73**	
Absents	15	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 28 janvier 2026
Secrétaire de séance Elisabeth PUILLANDRE

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_003-DE

Délibération

DEL2026-02-003 ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE A GUINGAMP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2125-1 2°, L.2172-1, L.2431-1 à L.2431-3, L.2432-1 et L.2432-2, R.2122-6, R.2162-15 à R.2162-24 et R2172-1 à R.2172-6, R.2431-1 et suivants, R.2432-1 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la délibération communautaire n°2020-07-230 du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;

Considérant la publication de l'avis de concours sur MEGALIS le 29 avril 2025, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 30 avril 2025 et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 30 avril 2025 ;

Vu la décision n°2025-06-110, du Président du 17 juin 2025 portant désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis du jury de concours du 1er juillet 2025, dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;

Considérant la publication du dossier de consultation (phase offre) sur MEGALIS le 9 juillet 2025, pour les trois candidats admis à faire une offre ;

Vu l'avis du jury du concours du 2 décembre 2025 classant les candidats ;

Considérant que l'offre du groupement ATELIER PO&PO apporte une très bonne réponse à la demande du programme ;

Considérant la très bonne organisation fonctionnelle et la cohérence générale de leur projet, dans un volume compact ;

Considérant que l'organisation des flux (publics, techniques et groupes) est fluide, différenciée et bien identifiée pour chacun des publics ;

Considérant que l'offre du groupement ATELIER PO&PO répond aux contraintes urbaines et paysagères du site, avec la conservation des arbres identifiés remarquables ;

Considérant l'implantation bioclimatique du bâtiment et l'utilisation de matériaux biosourcés et recyclés de leur offre ;

Considérant la prise en compte de l'environnement de manière efficace au travers des cibles HQE performantes ;

Considérant le respect du budget prévisionnel de leur projet ;

Vu l'arrêté n°A2025-12-051 en date du 16 décembre 2025 portant désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre ;

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_003-DE

Délibération

Considérant la publication de l'avis de résultat de concours publié le 21 décembre 2025 au BOAMP et au JOUE le 23 décembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le choix du groupement ATELIER PO&PO (mandataire), GRUET INGENIERIE, GENERAL ACOUSTICS, pour l'attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle piscine à Guingamp ;
- Approuve les termes du marché pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle piscine à Guingamp, négociés avec le groupement ATELIER PO&PO (mandataire), GRUET INGENIERIE, GENERAL ACOUSTICS ;
- Autorise le Président, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin en application du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit marché, ses annexes, tout acte s'y rapportant et à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Elisabeth PUILLANDRE